

## INTRODUCTION

Entre l'Inde et la Chine, au carrefour des civilisations et des expansions

[Pierre Brocheux](#), [Daniel Hémerly](#)

La Découverte | « TAP / HIST Contemporaine »

2001 | pages 11 à 23

ISBN 2707134120

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/indochine-la-colonisation-ambigue---page-11.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# Introduction

---

## Entre l'Inde et la Chine, au carrefour des civilisations et des expansions

C'est un réflexe historiographique acquis depuis l'indépendance des nouveaux États indochinois que d'insister sur l'éphémère durée et sur la nature artificielle de l'Indochine française autant que sur l'absence de projet asiatique cohérent de la France. A première vue, la Cochinchine française puis l'Union indochinoise, créée en 1887, paraissent en effet n'avoir été qu'un simple « interlude » dans le long cours de l'histoire des sociétés, par ailleurs profondément dissemblables, qu'elle rassemblait. Réaction compréhensible contre l'apologétisme de l'ancienne historiographie coloniale<sup>1</sup>, cette interprétation apparaît aujourd'hui comme profondément réductrice et, en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, l'ouverture de plus en plus large des archives indochinoises de même que l'histoire récente du Vietnam, du Cambodge et du Laos conduisent à la remettre en question.

Certes, à l'origine de l'Union indochinoise il n'y a eu nul déterminisme, tout au plus, peut-être, les colonisateurs ont-ils repris la direction historique de l'expansion vietnamienne. On ne peut néanmoins pas ne pas prendre en compte le cadre historique et géographique dans lequel elle s'est constituée : l'ensemble particulier formé par les vastes bassins hydrographiques des fleuves qui descendent du Tibet en direction du sud-est. Certes la géographie ne fait pas l'histoire mais elle la conditionne. Depuis plusieurs millénaires l'espace « indochinois », faiblement peuplé, fonctionne comme une zone d'appel pour les migrations, comme l'une des grandes frontières historiques du monde, le long de laquelle se sont établis contacts et échanges entre les cultures matérielles, les mythes et les religions, les écritures et les signes, les empires. C'est le long de cette ligne de fracture, dans cet espace d'enchevêtrement des civilisations, que la France impérialiste a construit l'Indochine.

De fait, si l'on a mis au jour, à la lumière notamment d'une véritable et récente « révolution archéologique », l'appartenance des sociétés qu'elle va inclure à une très vieille civilisation « sudestasiennne », force est de constater que, dans la longue durée, leurs différences l'ont emporté sur

leurs éléments d'unité. Pendant très longtemps, ce ne sont pas cependant leurs spécificités propres qui ont été prises en compte pour caractériser l'aire géo-historique qu'elles constituent. Jusqu'au <sup>xx</sup>e siècle, la représentation occidentale de cette aire la définit avant tout par l'intensité de ses échanges culturels avec les mondes indien et chinois, au point qu'elle n'a été considérée que comme la zone de contact des civilisations si opposées de l'Inde et de la Chine, comme si elle n'en était que la périphérie. C'est à partir de ce regard déformant qu'est élaborée la première notion d'« Indo-Chine » en 1804 par l'un des pionniers de la géographie romantique, Conrad Malte-Brun (1775-1826), un Danois (K. Malthe-Brünn) au service du régime napoléonien, et, à peu près en même temps, en 1808, par le philologue et linguiste écossais J. Leyden (1775-1811), pasteur, chirurgien et professeur d'hindoustani employé par l'East India Company<sup>2</sup>. Si Leyden n'élimine pas les « caractéristiques » propres des « nations indo-chinoises », Malte-Brun souligne surtout leur double mais inégale appartenance aux domaines chinois et indien, lorsqu'il cherche à préciser, en 1813, le concept géographique d'« Indo-Chine » : « Cette région, écrit-il, ne porte aucun nom généralement reconnu. On la désigne quelquefois sous le nom de presqu'île au-delà du Gange, et, pourtant, ce n'est pas à proprement parler une péninsule. Plusieurs géographes l'ont nommée "Inde extérieure" ; cette dénomination est plus caractéristique que la première. Mais, comme ces pays ont été quelquefois soumis à l'empire de Chine, et comme la plupart des peuples qui les habitent ressemblent beaucoup aux Chinois, soit par la physionomie, la taille et le teint, soit par les mœurs, la religion, le langage, nous avons proposé, il y a plusieurs années, de désigner cette grande région du globe sous le nom nouveau, mais clair, expressif et sonore, d'"Indo-Chine". Nous allions abandonner cette innovation lorsque nous avons appris qu'un savant anglais, établi à Calcutta, a eu presque la même idée. Cette concordance imprévue nous engage à conserver notre dénomination, en attendant qu'on en propose une meilleure<sup>3</sup>. »

Dans ce premier sens, purement géographique, linguistique et anthropologique, nullement géopolitique, le concept d'« Indo-Chine » s'est très vite imposé dans le vocabulaire des géographes et des orientalistes du <sup>xix</sup>e siècle. Le terme s'applique alors généralement à l'espace continental compris entre les golfes du Bengale, du Siam et du Tonkin, les détroits de Malacca et de Singapour, l'Inde britannique proprement dite et l'Empire chinois, bien qu'on lui adjoigne parfois, à la suite de J. Leyden, l'Asie du Sud-Est insulaire. Cette acception, large et non coloniale, restera d'ailleurs admise jusqu'au milieu du <sup>xx</sup>e siècle, même après que l'aura emporté le second sens, colonial cette fois, dont l'expression « Indo-Chine » s'est chargée à la fin du <sup>xix</sup>e siècle.

Au surplus, si, durant le premier tiers du <sup>xix</sup>e siècle, le devenir politique de la région devient un enjeu international, plusieurs formules de regroupement des peuples qui l'habitent sont restées longtemps possibles, par exemple autour de l'empire du Dai Nam ou d'Annam – à l'époque les deux dénominations vietnamienne et chinoise du Vietnam

d'aujourd'hui<sup>4</sup> – ou autour du Siam que la dynastie Chakri entreprend de moderniser vers 1855, voire autour des marches birmanes de l'Inde anglaise. D'ailleurs, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, Anglais, Hollandais, Portugais de Macao et Cantonais surtout ont été infiniment plus actifs que les Français dans le « voyage à la Cochinchine » et dans l'ouverture commerciale du Vietnam : 168 navires macaïstes relâchent dans ses ports de 1773 à 1801 pour seulement une quinzaine de navires français<sup>5</sup>. La France sera d'ailleurs tentée à plusieurs reprises d'axer son expansion asiatique beaucoup plus à l'ouest, vers la Haute-Birmanie et le Siam.

Pourtant, si le devenir de l'« Indo-Chine » est resté longtemps indécis, de puissantes déterminations historiques ont pesé dans le sens de la construction d'une Indochine coloniale. Aujourd'hui encore, elles n'ont pas cessé de faire sentir leurs effets, au point que l'Indochine, pour ne pas être un État ni, non plus, un regroupement politique régional, n'en reste pas moins beaucoup plus qu'une simple entité géographique.

Loin d'être une construction artificielle, l'Indochine française résulte de la réorganisation d'ensemble de l'espace extrême-oriental à la suite de l'affaiblissement de la civilisation-État que constituait l'Empire chinois – un empire qui se définissait comme l'administration de « la » civilisation –, sous l'effet des avancées successives et concurrentes des impérialismes anglais et français à partir de la première guerre de l'Opium de 1839-1841. Elle surgit sur les ruines de ce système-monde dont les royaumes vietnamien et khmer, les principautés lao et tay, composaient, avec le Siam et la Birmanie, la périphérie méridionale en tant qu'États tributaires – le terme chinois *fan* (vietnamien : *phan*) qui leur était appliqué signifie littéralement « haie », « dépendance formant haie sur la frontière<sup>6</sup> ». L'un des objectifs de la conquête française en Indochine comme des guerres de l'Opium a été précisément la rupture du rapport tributaire (douze ambassades vietnamiennes, porteuses du tribut, se sont rendues en Chine dans la seule période 1802-1840) qui les unissait depuis des siècles à la cour impériale de Pékin. Il aura fallu pour cela près d'un demi-siècle : de 1858, date de la première guerre franco-vietnamienne, à 1897, année où la pacification du Dai Nam central et septentrional est acquise. Pendant un autre demi-siècle, de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à ce que, le 9 mars 1945, l'armée japonaise renverse le pouvoir colonial français, l'Indochine fonctionnera pleinement comme structure étatique coloniale et entité économique régionale.

Durée bien courte. Et pourtant son empreinte sur l'histoire contemporaine a été profonde. Sur l'histoire du monde d'abord : la liquidation historique de l'Indochine coloniale a été l'enjeu d'une véritable « guerre mondiale menée localement ». Sur l'histoire de la France ensuite : si l'on a pu écrire, avec quelque exagération il est vrai, que la IV<sup>e</sup> République était morte à Dien Bien Phu, de toute évidence, ce fut bien le cas de l'empire colonial français. Enfin, et surtout, sur le devenir des peuples de la péninsule. Pour eux, la colonisation française a signifié l'entrée forcée dans ce qu'il est convenu d'appeler la « modernité », l'univers de la marchandise, du travail salarié et de l'État moderne. Rupture radicale,

brutale, avec leur propre passé, sans nul retour en arrière concevable, en raison de la cohérence et de la puissance des structures de pouvoir mises en place par les colonisateurs comme de leur considérable avance intellectuelle et matérielle sur tous les modes d'organisation politique qu'avaient jusque-là produits les sociétés indochinoises.

### **Sociétés et États indochinois avant la colonisation**

Les Français qui débarquent sur la péninsule indochinoise dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et qui annexent progressivement ses territoires se trouvent en présence d'une mosaïque de sociétés démographiquement fort inégales : peut-être dix millions de Vietnamiens vers 1875 contre moins d'un million de Cambodgiens. La personnalité de chacune d'entre elles s'est affirmée au cours de l'histoire en façonnant des populations austro-asiatiques (viet, khmère, proto-indochinoises) et austronésiennes (cham, thai et d'autres, également proto-indochinoises). C'est sur un substrat de civilisation supposée autochtone, ou au moins endogène, et qualifiée de dongsonienne que les influences chinoise et indienne se sont greffées. Ce complexe culturel a modelé, avec le temps, des entités collectives très diversifiées : peuples et États que nous nommons aujourd'hui Vietnam, Cambodge et Laos.

Ces sociétés, différentes par leur mode d'organisation (clans, tribus autonomes, communautés villageoises fédérées en principautés plus ou moins vastes ou durables, États), présentent un certain nombre de traits communs et quelques différences : les écosystèmes, les méthodes et les outils de travail les classent dans la « civilisation du végétal » ; la riziculture est certes dominante mais elle peut être pratiquée en terrain sec avec écobuage itinérant (*ray*) ou en sol inondé ou irrigué. Elle est associée à la cueillette, la chasse, la pêche ; elle est aussi accompagnée par un artisanat spécialisé par production et souvent par village. Des échanges complémentaires mettent en relation les peuples des plaines avec ceux des hautes terres forestières, ainsi qu'avec l'extérieur de la péninsule : Singapour, Hong Kong, le sud de la Chine, mais aussi Bangkok.

Les religions et les systèmes philosophiques sont de même provenance, indienne et chinoise, mais ils ont été adoptés dans des versions différentes. Au Cambodge et au Laos, le bouddhisme est celui du Theravada (ou Hinayana) qui valorise la prépondérance monastique et la référence aux textes canoniques.

Au Vietnam, le bouddhisme Mahayana insiste sur la pratique de la charité dans la société séculière. Le confucianisme a très fortement marqué la société vietnamienne en devenant la doctrine officielle du gouvernement des hommes. Toutefois, ni le bouddhisme ni le confucianisme n'ont pris la place des cultes dits animistes, c'est-à-dire totémiques et agraires : l'un et l'autre se sont juxtaposés ou superposés à eux. Les *than* vietnamiens, les *phi* lao et les *neak* khmers ont perduré avec les paysanneries pour qui ils sont les représentations symboliques de l'Univers en

même temps que les instruments de son apprivoisement. De même qu'il n'a pas pu éliminer l'islam résiduel et très altéré, lui aussi, des Cham, le confucianisme a été incapable, contrairement au bouddhisme, d'empêcher le christianisme de recruter des adeptes dans la péninsule, prétexte latent à une intervention étrangère (il y aurait eu quatre cent mille chrétiens vietnamiens à la veille du débarquement des Français).

Ces sociétés paysannes diffèrent essentiellement par la rigueur de leur organisation interne. Dans les dix-huit mille communes rurales du Dai Nam, mais surtout dans celles du Nord et du Centre, la communauté villageoise, retranchée derrière sa haie de bambous, exploite la terre d'après un régime foncier qui associe la propriété communale et la propriété privée afin que chaque famille dispose d'une exploitation minimale. Les inégalités sociales (inscrits, non-inscrits, notables, nantis et démunis) sont compensées par les solidarités communautaires et par un vif sentiment d'appartenance à la famille et au village, qui se manifestent au *dinh* dans le culte du génie tutélaire du village. Les liens qui unissent les familles villageoises khmères ou lao sont, en apparence, plus lâches, moins collectivistes. La démographie y est moins pressante, la douceur bouddhiste incite moins à l'acharnement productif et à une discipline contraignante. Néanmoins, la vie sociale sous la forme de festivités au monastère (*vat*) est intense. Les réseaux hiérarchiques, tels, au Cambodge, ceux des *okya* à la cour et des *chaovay srok* dans les provinces, enserrent les nobles et leurs dépendants, parents mais aussi ceux qualifiés d'esclaves (Kha au Laos, Phnong au Cambodge).

Dans toutes ces sociétés, quelle que soit l'assise de l'autorité oligarchique, le pouvoir local est aux mains des gérontes. Ces micro-oligarchies villageoises sont aussi les relais d'un pouvoir central qui a façonné l'identité de chacune des sociétés globales, vietnamienne, cambodgienne et laotienne. Son existence permet aux monarques qui exercent la fonction royale au titre de « dieu-roi » (Cambodge) ou de mandataire du Ciel (Vietnam) de jouer un rôle plus symbolique que réel : les vertus du souverain importent davantage que ses actions. Ainsi, par le rite du premier labour du printemps, les rois khmers et vietnamiens appellent la bénédiction du Ciel sur les récoltes.

Ces États n'ont pu exister et grandir sans prélèvements sur la paysannerie. Cette ponction est plus efficace au Vietnam, où une bureaucratie de lettrés fonctionnaires procède dans les trente et une provinces à la levée du cadastre<sup>7</sup> et vérifie le recensement de la population – sans doute en assez forte croissance, du moins jusqu'au milieu du siècle –, contrôle les impôts et rédige des rapports<sup>8</sup>, qu'au Cambodge où les « mandarins » constituent un personnel dont la formation et les tâches sont soumises à des règles moins formelles et manquent d'efficience.

Le profil des sociétés majoritaires, plus exactement leur système relationnel, permet d'imaginer les raisons du dynamisme vietnamien qui s'est affirmé aux dépens des voisins cham et khmers depuis le X<sup>e</sup> siècle et singulièrement au XIX<sup>e</sup> siècle, dans le cadre du *Nam tien* (la « marche vers le Sud »), vers les terres à riz du bas Mékong, vigoureusement mené par la

dynastie des Nguyen. Celle-ci a coupé le Cambodge de sa *frontier* sud-orientale et d'un véritable accès à la mer. Le pays a été amputé de ses provinces orientales annexées par le Dai Nam au XVII<sup>e</sup> siècle (Prei Nokor est devenu Saigon en 1623), sans compter celles de Tonlé Repou, Saak et Stung Treng annexées par le Siam. A partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, les territoires annexés ont été découpés en cinq circonscriptions administratives vietnamiennes (*tran*) et progressivement colonisées par des paysans vietnamiens venus des régions pauvres du domaine des Nguyen, tandis que se développaient, avec l'exportation du riz et l'immigration chinoise, la double ville de Gia Dinh (Saigon), citadelle et cité marchande, et la ville chinoise de Cho Lon, reliée par les premiers canaux au delta. Après 1750, le Cambodge est entré dans l'une des plus sombres périodes de son histoire. Il est devenu un royaume « sous influence », contraint d'équilibrer la pression vietnamienne par l'influence du Siam, « pays indépendant esclave de deux autres États » selon le mot de l'empereur vietnamien Gia Long. Cette mise en dépendance culmine entre 1835 et 1840 quand Huê occupe l'est et le sud du pays khmer, le rebaptise « Tran Tay » (« Commanderie de l'Ouest ») et entreprend de le vietnamiser. Ce n'est que la révolte générale de 1840 qui sauve alors le Cambodge d'une annihilation totale mais ne l'empêche pas de tomber dans une double sujétion tributaire à l'égard du Siam et du Dai Nam, ce que sanctionne le traité vietnamo-siamois de 1846.

Pourtant, l'hégémonie vietnamienne n'est que relative. Elle n'acquiert du relief que par comparaison avec l'étiollement du royaume khmer<sup>9</sup> et avec l'extrême fragilisation des principautés lao de Luang Prabang, Vieng Chang et Champassak, issues du démembrement de l'ancien royaume de Lan Xang, et dont les populations ont subi des déportations massives au Siam, en 1827 notamment. Car la société vietnamienne est en proie à des dysfonctionnements accentués. Elle a conservé un caractère fondamentalement agraire, les souverains Nguyen ayant pris soin, après leur victoire dans la guerre de Restauration (1778-1802) et après la réunification du pays en 1802, de maintenir un strict monopole étatique, formaliste mais corrompu, sur un commerce extérieur en plein essor à Saigon, puis de limiter l'accès du pays au commerce international (à partir du règne de Minh Mang, les navires occidentaux n'ont le droit de commercer qu'à Da Nang). Ils sont mus par la crainte des menées occidentales, mais aussi par la volonté d'empêcher le développement d'une classe de marchands vietnamiens, dont un embryon hybride (les « marchands-mandarins ») était apparu au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les Nguyen ont de la sorte consolidé la suprématie du réseau marchand chinois. Malgré l'existence au sud d'un vaste front pionnier accessible aux défricheurs – en 1836, il y existe 1 737 communes rurales ; en 1878, l'administration française y dénombre 2 387 villages et environ 1 700 000 habitants sur 60 000 km<sup>2</sup>, soit une densité moyenne de 28 –, l'absence d'innovations techniques dans l'agriculture mais aussi dans les transports (compte tenu de l'étirement territorial du pays) a restreint l'essor des forces productives. La monarchie des Nguyen se trouve d'ailleurs depuis longtemps

confrontée aux activités et aux pressions étrangères dans un espace indo-chinois rattaché depuis le XVII<sup>e</sup> siècle à la sphère du commerce européen, en même temps qu'aux turbulences d'une société de plus en plus nombreuse, plus composite, plus opprimée. Et tout d'abord à l'indépendance de fait et aux dynamismes propres des cultures de chasseurs-cueilleurs et d'agriculteurs itinérants non vietnamiens. Ces peuples, gouvernés par leurs propres autorités sous la vague tutelle de mandarins vietnamiens, ne versent qu'un tribut annuel à l'État viet et entrent volontiers en dissidence. Pour ne citer qu'un seul exemple, Gia Long a reconstitué en 1802 à l'ouest du Binh Thuan une principauté cham englobant des Cham musulmans et des montagnards rhadé, kahauv, crū, etc., le Panduranga ou Pradara, confié à un prince cham désigné par Huê<sup>10</sup>. L'immigration vietnamienne, la politique de vietnamisation pratiquée par Minh Mang et la révolte des provinces viet du Sud en 1833 sous la direction de Lê Van Khoi y suscitent en 1833-1834 un *jihad* islamique local, le mouvement « Po rasak » (« la colère de Dieu ») lancé par un hadji et, l'année suivante, le soulèvement de Ja Thak Va destiné à restaurer un Panduranga indépendant.

Enfin, les tensions sociales propres aux sociétés rurales anciennes, banditisme, errance, violences intervillageoises, soulèvements paysans, affaiblissent les Nguyen au pouvoir depuis à peine un demi-siècle dans un pays qui avait auparavant été divisé pendant plus de deux cents ans et où persiste, du moins dans les provinces du Nord, un vivace légitimisme à l'égard de l'ancienne dynastie Lê. La paysannerie, mais aussi les communautés chrétiennes sont victimes d'exigences fiscales et militaires alourdies, d'interdits religieux. L'inégalité des charges croît parallèlement à celle des revenus. Des forces centrifuges y sont donc à l'œuvre, notamment dans la société plus mêlée du Sud. Du règne de Gia Long (1802-1819) à celui de Tu Duc (1848-1883), les Nguyen ont dû réprimer plus de quatre cents soulèvements, tels ceux de Phan Ba Van et de Nguyen Hanh (1826-1827) dans la région de Nam Dinh, de Lê Zuy Luong, un authentique descendant des Lê, à Ninh Binh (1833) ou de Ta Van Phung (1862-1865). En outre, comme l'a montré P. Langlet<sup>11</sup>, en dépit du renouveau de l'historiographie officielle, la culture de la dynastie parvient mal à se situer dans la tradition historique nationale et à faire admettre sa légitimité par l'élite lettrée, handicap qu'elle tente de compenser en recourant avec une insistance accrue aux références chinoises.

## Le triangle historique indo-chinois

Ainsi apparaît dans la péninsule une situation de conflits multiples, propice à la mise en dépendance. Celle-ci va résulter de la convergence discontinuée des trois facteurs qui, après 1850, gouverneront pendant plus d'un siècle le devenir de la région : le facteur chinois, les tensions internes à la région et l'entrée en jeu de l'impérialisme français en Asie orientale.



Le facteur chinois a été déterminant à un double titre. A l'arrière-plan des entreprises indochinoises de la France au XIX<sup>e</sup> siècle il y a eu un projet chinois, la volonté d'acquérir un accès privilégié à l'immense marché d'un pays-continent. Tard venue sur ce marché, la France va chercher à combler son handicap sur son rival britannique en s'assurant un point d'appui territorial dans le vaste *hinterland* qui sépare l'Inde anglaise de la Chine, au débouché des grands fleuves issus des hautes terres de l'Ouest chinois. Ainsi va se dessiner, face à l'*open door policy* que l'Angleterre met en œuvre à Canton et sur le Yangzi, une *river policy* française axée sur le contrôle exclusif, donc colonial, des bouches du Mékong et des rivages vietnamiens de la mer de Chine méridionale. Mais la Chine est aussi l'acteur extérieur décisif – même par ses absences – sur la scène indochinoise, ne serait-ce qu'en raison de la participation des sociétés de la région à son univers économique, politique et culturel, de sa fonction de puissance protectrice des dynasties tributarisées de l'espace indochinois et de son rôle militaire, direct ou indirect, déterminant dans l'issue des conflits armés qui s'y sont déroulés. Sa dernière intervention militaire dans la péninsule, avant celles, répétées, de la période 1945-1986, aura été la guerre qu'elle a livrée à la France en 1884-1885 pour faire obstacle à la mise en dépendance des Nguyen. Bien qu'affaibli, l'Empire chinois est entré dans un processus de modernisation à l'époque de la Restauration (1860-1870), il est devenu une puissance militaire et navale avec laquelle il faut compter. D'où la portée de son échec en 1885, car il va fonder le compromis franco-chinois sans lequel le contrôle français sur l'Indochine n'aurait pu durer. L'Indochine n'a été française que par l'acceptation, résignée, de la Chine.

Deuxième détermination des discontinuités de l'entreprise coloniale : l'inégale résistance que lui ont opposée les États et les sociétés de la péninsule indochinoise. La colonisation s'y est heurtée un peu partout à des oppositions armées souvent opiniâtres mais, nulle part, elle n'a rencontré de système social et étatique capable de la mettre en échec. On doit se défier de l'image, léguée par la tradition coloniale, de monarchies immobiles et inconscientes des défis de la modernisation et de la menace occidentale. Au Cambodge, le roi Norodom se montre soucieux de moderniser son État et cherche à s'inspirer de l'exemple siamois. Il en est de même de Minh Mang (1820-1840) et de Tu Duc (1848-1883), les deux dernières fortes personnalités qui occupent le trône vietnamien au XIX<sup>e</sup> siècle. Mais, à la différence de ce qui se passera après 1945, les résistances à la conquête coloniale sont restées régionales ou locales, et la France a trouvé des appuis, ambigus, faits de méfiance certes, mais aussi de conscience de l'impossibilité de faire autrement, auprès de la cour khmère et des principautés lao : face à la double menace d'absorption par le Siam et par le Dai Nam, elles se résigneront au protectorat français qu'elles considéreront comme une possible structure de survie. Un certain nombre de pouvoirs coutumiers dans les ethnies montagnardes, tel celui de la puissante famille Deo Van Tri chez les Thai du nord de l'Indochine, observeront la même attitude.

En revanche, l'État vietnamien, le Dai Nam, qui, sous la dynastie des Nguyen, était, avec les royaumes thai (le Siam), birman, avec la Grande-Bretagne et la Hollande, l'une des cinq puissances du Sud-Est asiatique, résistera longtemps. Il faudra, pour que le gouvernement de Huê s'incline, une série de chocs militaires directs (1858-1862, 1873, 1882-1885). Mais, même dans le cas vietnamien, les Français obtiendront, à partir du gouvernement de Jean-Marie de Lanessan (1891-1894) et en dépit des coups irrémédiables qu'ils porteront au pouvoir impérial, l'alliance, empreinte d'amertume et de défiance, de la majeure partie du mandarinat et de la cour, et cela jusqu'en 1945, voire jusqu'en 1954.

C'est qu'en fait au Vietnam, comme en Chine à la même époque, la classe dirigeante des lettrés-fonctionnaires et des notables ruraux se trouve placée devant le difficile défi de la mutation de l'État impérial confucéen en un État national moderne, défi qu'elle ne parvient pas à concevoir clairement. La plupart des grands mandarins, à l'unisson sans aucun doute de l'écrasante majorité des lettrés, ont d'abord opté pour la résistance intransigeante<sup>12</sup>. Non qu'ils ignorent le monde extérieur. Au Dai Nam, l'emprunt culturel à l'étranger est ancien. La cour de Huê est sans doute aussi bien informée de la culture et des techniques occidentales que celle de Pékin, grâce aux missions d'achat qu'elle envoie chaque année à Batavia, Manille ou Singapour et aux marchands chinois qui dominent les échanges extérieurs du Dai Nam, mais aussi par le journal officiel de la cour de Pékin, le *Jing Bao*, et par la presse chinoise anglaise de Hong Kong. Depuis la première guerre de l'Opium (1839-1841), elle est consciente de la menace occidentale. Mais, à l'instar du parti Qingliu (la « Coterie pure ») de la bureaucratie chinoise, le mandarinat vietnamien analyse cette menace à partir des sombres précédents indien et chinois, à l'aide de la notion confucéenne de crise cyclique du mandat céleste et des catégories traditionnellement appliquées aux barbares. Il se met ainsi en situation de méconnaissance totale à l'égard du phénomène impérialiste, donc d'incapacité à lui opposer une réponse cohérente, et d'inconscience des opportunités que vont pourtant lui offrir les conjonctures successives du milieu du siècle.

Cette attitude s'explique. Mandarins et lettrés perçoivent clairement le potentiel dévastateur que représente pour l'ordre existant, pour le confucianisme d'État qui le légitime, pour leur propre statut social, le développement des activités étrangères, notamment de celles des missionnaires. Par ailleurs, la cour et la bureaucratie ne sont pas restées passives face à l'Occident et à la France. Les Nguyen mettent en œuvre, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, un effort continu de renforcement et de rationalisation de l'État. En 1831-1832, la grande réforme administrative de Minh Mang généralise le système des provinces (*Tinh*) à l'ensemble du territoire. Sous le règne de Tu Duc, la tradition de la réforme confucéenne se poursuit : amélioration de la sélection des fonctionnaires, effort pour restaurer l'équilibre agro-alimentaire et hydraulique au Tonkin, envoi de jeunes lettrés à Saigon, à Hong Kong et en France pour étudier le savoir occidental<sup>13</sup>. Plus généralement d'ailleurs, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, la

société vietnamienne entre lentement dans la voie de la modernisation, et il faut se garder de ne voir dans le gouvernement impérial qu'un pouvoir foncièrement hostile à l'innovation. Il y a eu, en fait, débat dans la bureaucratie, notamment en 1840 avec la discussion entre l'empereur Minh Mang et le grand lettré Vu Duc Khue, un conservateur partisan de l'isolationnisme absolu. Tu Duc n'est pas fermé à l'emprunt des techniques occidentales et certains mandarins conçoivent la nécessité de réformes profondes, en particulier le lettré catholique Nguyen Truong To (1828-1871) qui, à la suite de ses voyages en France, en Italie, à Hong Kong et à Canton en 1858-1861 et en 1866, adresse à la cour entre 1863 et 1871 quarante-trois placets proposant une réforme du mandarinat, l'encouragement du commerce et de l'industrie, la coopération avec les puissances occidentales, en somme l'adoption de la politique de modernisation limitée des hommes d'État chinois de l'époque <sup>14</sup>.

D'autres mandarins, tels Nguyen Hiep en 1879, Lê Dinh en 1881, feront au retour de leurs missions au Siam ou à Hong Kong des suggestions analogues. En vain. Bien rares ont été au XIX<sup>e</sup> siècle les découvreurs vietnamiens de l'Occident. Nul compromis n'apparaît au fond possible avec l'étranger et avec le modèle socioculturel qu'il propage et il n'y aura pas au Vietnam dans les années 1860 de véritable politique de modernisation limitée, technique et militaire, comme c'est alors le cas au Japon avec le *Wakon yosai* (« esprit japonais, technique occidentale »), ou en Chine sous la Restauration avec le *Yangwu yundong* (« mouvement pour les activités occidentales »).

La résistance conservatrice obstinée de l'élite sociale du Dai Nam aux changements fondamentaux, qu'incarne parfaitement l'empereur Tu Duc, érudit et traditionaliste, surprend et constitue toujours une énigme historique. Elle s'explique en partie si l'on tient compte de la désastreuse régression agro-démographique qui s'installe après 1870 <sup>15</sup>, aggravée par la montée des prix suscitée par la hausse, depuis les guerres de l'Opium, de la valeur de l'argent en Asie orientale. Pèse dans le même sens la contrainte de la légitimité dynastique qui conduit les Nguyen à ancrer toujours plus leur autorité sur les rites et les valeurs du passé, sur la mise en œuvre du modèle chinois <sup>16</sup>, et à s'assurer la fidélité de la classe des lettrés, notamment de ceux du Nord, par la défense sans concessions de l'éthique confucéenne.

Ce passage de la dissertation doctorale du futur mandarin patriote Phan Dinh Phung en 1877 est à cet égard significatif d'un état d'esprit répandu : « Comment peut-on du jour au lendemain renoncer à des règlements qui remontent à des siècles pour se mettre tout entier à la poursuite des nouveautés ? Agir avec précipitation pour un avantage apparent ne veut pas forcément dire se le procurer et même s'il est donné de se le procurer, comment éviter d'être méprisé pour s'être transformé en barbare <sup>17</sup> ? » Enfin, au risque de subversion interne – dont il ne faut cependant pas exagérer l'ampleur – s'ajoute l'efficacité à court terme de la politique de fermeture. Dans la mesure où le Dai Nam, à la différence du Japon, de la Chine ou du Siam, n'affronte en fait qu'une seule

puissance occidentale, la France, dont les déboires européens sont connus, et où, en l'absence de pénétration commerciale étrangère importante et de transformation économique, l'on peut penser que la société, faiblement différenciée, fera bloc contre l'agression extérieure, le refus de tout compromis apparaît longtemps comme la meilleure stratégie possible. De fait, le traditionalisme semble faire la force de la monarchie jusqu'à l'extrême fin du règne de Tu Duc, mais il la condamne à s'enfermer dans une perpétuelle oscillation entre l'intransigeance hautaine et les capitulations humiliantes. Il n'existe pas d'incitation sociale interne sérieuse à une conciliation culturelle avec l'Occident, auquel le Vietnam impérial n'empruntera pas les éléments de l'auto-réforme qui lui auraient peut-être permis de préserver son indépendance. En 1863, à son retour de France, le grand mandarin Phan Thanh Gian écrit ces lignes : « Depuis le jour où, envoyé comme ambassadeur à la capitale de la France, j'avais vu les ouvrages de la civilisation occidentale, je n'ai pu m'empêcher d'avoir un sentiment d'admiration doublé de frayeur. Rentré dans mon pays, j'ai exhorté mes compatriotes à se réveiller, à sortir de la torpeur dans laquelle ils sont depuis si longtemps plongés. Hélas ! Malgré mes efforts pour les convaincre, aucun d'entre eux ne croit à la véracité de mes dires<sup>18</sup>. » Le Vietnam sera l'un des derniers États asiatiques à être soumis, mais la ténacité de sa résistance n'aura d'égale que la profondeur de sa défaite : tardivement vaincu, il sera rayé de la carte pour des décennies.

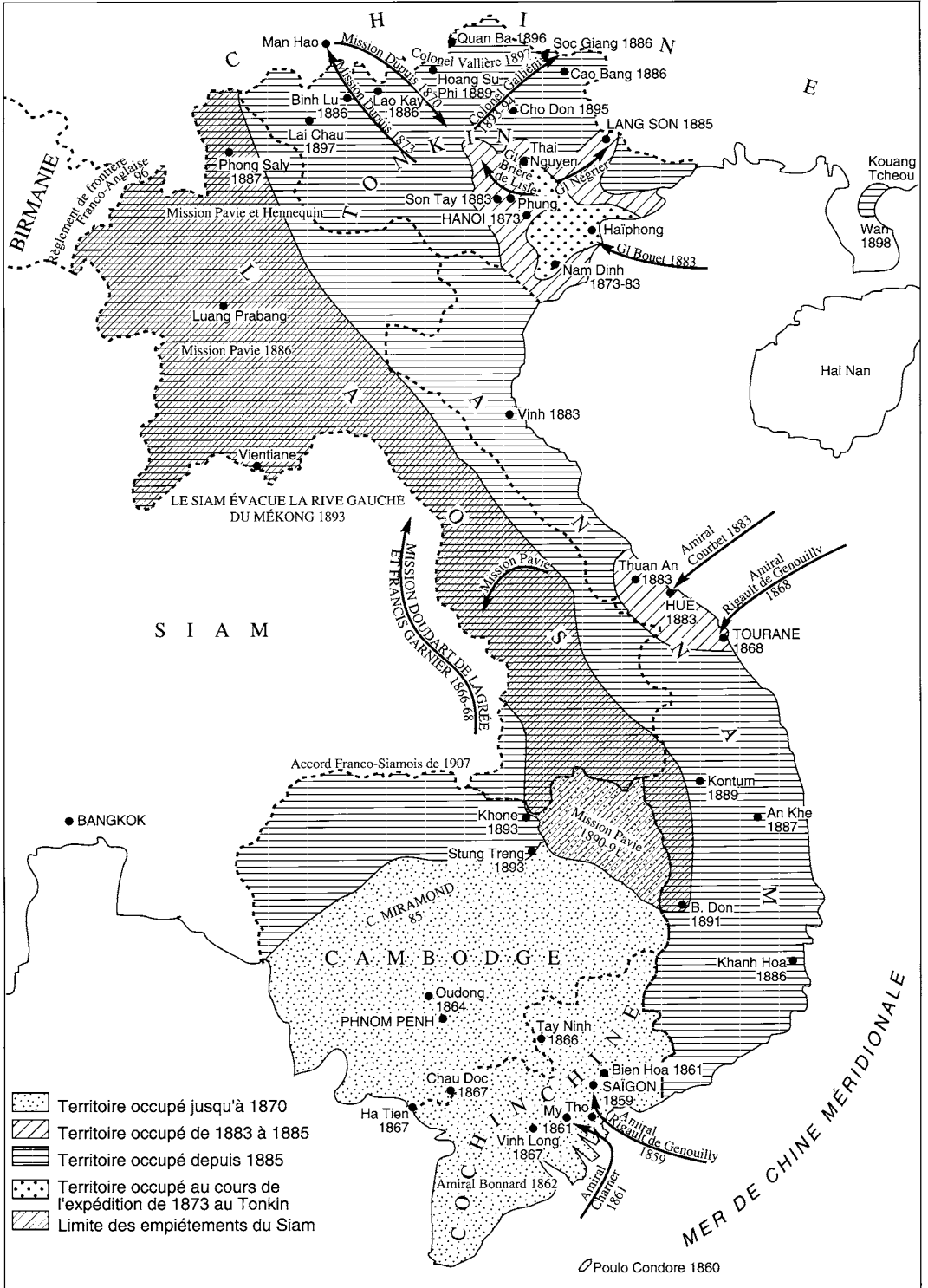
Dernière détermination du devenir de la péninsule au XIX<sup>e</sup> siècle : les discontinuités du dynamisme de l'impérialisme français en Asie orientale à partir de la première guerre de l'Opium (1839-1841). Une donnée majeure les explique : la primauté de l'Europe et du Bassin méditerranéen dans l'expansion du capitalisme français au XIX<sup>e</sup> siècle, même après le coup d'arrêt définitif de la politique d'annexion continentale en 1871. Les intérêts financiers et commerciaux métropolitains qui soutiennent l'expansion asiatique de la France sont restés longtemps limités : ses ambitions en Asie orientale sont en conséquence étroitement subordonnées à ses initiatives en Europe. Pourtant, ce facteur d'inhibition de l'impérialisme français en Extrême-Orient est compensé par la très forte contrainte extérieure qui, à partir de 1850, pèse sur l'économie et la société françaises : l'ouverture grandissante au marché mondial d'un capitalisme dont la croissance industrielle bute sur l'étroitesse du marché intérieur et sur la faible progression de la consommation populaire. Or la position de la France dans l'exportation mondiale se dégrade gravement après 1860 : 12,8 % en 1860, 9,8 % en 1890<sup>19</sup>. Sur les marchés américains, jusqu'alors si importants pour elles, les exportations françaises s'effondrent. Dès lors, l'Asie apparaît comme un marché de substitution aux capacités d'absorption inépuisables, même si ce ne sera qu'un espoir déçu – elle n'absorbera que 3,5 % des exportations de la France en 1910 contre 5,8 % pour l'Allemagne et 24,4 % pour la Grande-Bretagne<sup>20</sup>. En d'autres termes, s'il n'y a pas eu de causalité mécanique entre la stratégie à court terme des milieux d'affaires et l'entreprise coloniale française en

Extrême-Orient, celle-ci a pourtant été indissociable de l'expansion économique extérieure du capitalisme français, en particulier des industries motrices de sa croissance : le textile et la métallurgie.

La contrainte extérieure n'est pas moins forte dans le domaine de la préservation de la puissance politique française. Plus que jamais au XIX<sup>e</sup> siècle, le statut de grande puissance comporte une nécessaire dimension mondiale et celle-ci ne peut être d'abord qu'asiatique. « L'intérêt politique de l'expédition [envisagée], constatera en 1857 la commission de la Cochinchine, ressort de la force des choses qui pousse les nations occidentales vers l'Extrême-Orient. Serions-nous les seuls à n'y rien posséder, lorsque les Anglais, les Hollandais, les Espagnols, les Russes même y forment des établissements<sup>21</sup> ? » Y conquérir les espaces encore « libres » – et l'Asie du Sud-Est est l'un des derniers qui subsistent – va être considéré en France, entre 1850 et 1880, comme doublement indispensable pour soutenir la compétition mondiale avec l'Angleterre – « faire de Saïgon un Singapour français », propose en 1865 la chambre de commerce de Marseille<sup>22</sup> – et pour compenser le déclin de la Grande Nation en Europe, face à la montée de l'Allemagne.

L'Indochine coloniale n'a donc nullement dû son émergence aux hasards du temps, mais bien à la conjonction, au XIX<sup>e</sup> siècle, des logiques destructrices de l'ancien ordre asiatique. Loin d'avoir été une aventure, une aberration de l'histoire ou une épopée, elle aura été une entreprise non pas seulement gouvernée par les forces du rêve occidental, mais bien par la nouvelle rationalité du monde, impériale et conquérante, une entreprise fortement enracinée dans l'histoire en train de se défaire, celle de l'Asie, et de se faire, celle des rapports de forces internationaux contemporains.

# Les étapes de la formation de l'Indochine française



Source : Histoire militaire de l'Indochine, t. III, Hanoi, 1931.

# Notes

---

## Introduction

1. La volumineuse *Geste française en Indochine. Histoire par les textes de la France en Indochine, des origines à 1914* de G. Taboulet, Maisonneuve, 2 vol., Paris 1956, en est l'exemple érudit et indépassé.

2. MALTE-BRUN intitule la première partie du t. XII de la *Géographie mathématique, physique et politique de toutes les parties du monde*, qu'il publie à Paris en 1804 avec EDMEN-MENTELLE, « Pays indo-chinois ou royaumes de Tonquin, de Cochinchine, de Laos, etc. ». Quelques années plus tard, il définit l'« Indo-Chine » dans le tome 4, livre 72, p. 168-169 de son *Précis de la géographie universelle ou description de toutes les parties du monde sur un plan nouveau d'après les grandes divisions naturelles du globe*, paru à Paris en 1813. Entre-temps, comme Malte-Brun le signale d'ailleurs dans le précédent ouvrage, J. LEYDEN a fait paraître dans le tome X (1808) d'*Asiatic Researches*, revue de l'Asiatic Society of Bengale, publiée à Calcutta, un long article intitulé « On the languages and literature of the Indo-Chinese Nations » et repris les notions d'« Indo-Chinese languages » et d'« Indo-Chinese Continent », à propos de l'Arakan, du Siam et du Laos, dans son *Comparative Vocabulary of the Burma, Malayu, and Thai languages*, paru à Serampore en 1810. Le *Larousse du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1953, utilise encore le terme « Indochine » au sens que Malte-Brun et Leyden lui avaient donné. Voir D. HÉMERY, « Inconstante Indochine... L'invention et les dérivés d'une catégorie géographique », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 1<sup>er</sup> semestre 2000, p. 137-158.

3. K. MALTE-BRUN, *Précis de géographie universelle...*, *op. cit.*, Paris, 1813, t. 4, p. 168-169.

4. « Dai Nam » (« Grand État du Sud ») est la dénomination adoptée par la cour de Huê en 1838, mais les commerçants et les voyageurs chinois comme européens emploient au XIX<sup>e</sup> siècle la vieille appellation chinoise d'An Nam (« Sud pacifié ») qu'adopteront les Français. Le sceaou envoyé en 1803 par l'empereur de Chine au souverain vietnamien Gia Long portait l'inscription « *Yue-nan wang tche nin* », « Sceaou du roi Yue du Sud » (ou du « Viet Nam »).

5. P.Y. MANGUIN, « Les Nguyen, Macau et le Portugal. Aspects politiques et commerciaux d'une relation privilégiée en mer de Chine, 1773-1802 », Publications de l'EFEO, Paris, 1984 ; NGUYEN THÈ ANH, « L'Angleterre et le Vietnam en 1803 : la mission de J.W. Roberts », *BSEI*, XI/4, 1965 ; A. LAMB, *The Mandarin Road to Old Hue, Narrative of Anglo-Vietnamese Diplomacy from the 17th Century to the Eve of the French Conquest*, Londres, 1970.

6. Ch. FOURNIAU, *Les contacts franco-vietnamiens en Annam et au Tonkin de 1885 à 1896*, thèse de doctorat d'État, université de Provence, 1983, dactylographiée, p. 316, note 4 ; édition partielle, *Annam-Tonkin 1885-1896. Lettrés et paysans vietnamiens face à la conquête coloniale*, L'Harmattan, Paris, 1989, p. 294.

7. Au Vietnam, le cadastrage effectué de 1805 à 1896 a donné lieu à l'établissement de 20 000 registres de villages. Voir NGUYEN DINH DAU, « Remarques préliminaires sur les registres cadastraux (*dia ba*) des six provinces de Cochinchine », *Bulletin de l'EFEO*, t. LXXVIII, Paris, 1991, p. 278. En 1924, un fonctionnaire du cadastre recense 21 991 « villages », sans doute des communes (*xa*) : 10 488 au Tonkin, 9 685 en Annam, 1 818 en Cochinchine. Cf. P. ALINOT, *Géographie générale de l'Indochine française*, Saigon, 1924, p. 14-16.

8. NGUYEN THÉ ANH, *Monarchie et fait colonial (1875-1925)*, Paris, L'Harmattan 1992 ; E. POISSON, *Entre permanence et mutations, la bureaucratie dans le nord du Vietnam (fin du XIX<sup>e</sup>-début du XX<sup>e</sup> siècle). Mandarins et employés subalternes de l'indépendance au protectorat*, thèse d'histoire, université Paris-VII, 2000, deux volumes, dactylographiée.

9. D. O. CHANDLER, *History of Cambodia*, Boulder, San Francisco, Oxford, 1992 et KHIN SOK, *Le Cambodge entre le Siam et le Vietnam de 1775 à 1860*, thèse dactylographiée, sd, EHESS.

10. PO DHARMA, *Le Panduranga (Campa), 1802-1835. Ses rapports avec le Vietnam*, Publications de l'EFEO, Paris, 1987.

11. P. LANGLET, *L'Ancienne Historiographie d'État au Vietnam*, EFEO, Collection de textes et documents sur l'Indochine, XIV, Paris, 1992, 2 vol.

12. NGUYEN THÉ ANH, *Monarchie et fait colonial au Vietnam (1875-1925)*, *op. cit.*, p. 311.

13. P. LANGLET, *L'Ancienne Historiographie d'État au Vietnam*, *op. cit.*

14. P. LANGLET, « Point de vue sur Nguyen Truong To et le réformisme vietnamien au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », in *Études interdisciplinaires sur le Vietnam*, Saigon, 1974, vol. I ; NGUYEN THÉ ANH, « Tradition et réformisme à la cour de Huê dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », in P. BROCHEUX, éd., *Histoire de l'Asie du Sud-Est. Réforme, révolte, révolution*, Presses universitaires de Lille, 1981, p. 110-123 ; G. BOUDAREL, « Un lettré catholique vietnamien du XIX<sup>e</sup> siècle qui fait problème : Nguyen Truong To », in A. FOREST et Y. TSUBOI, eds, *Catholicisme et sociétés asiatiques*, L'Harmattan, Paris, 1988, p. 159-203, M.W. MC LEOD, « Nguyen Truong To : A Catholic Reformer at Emperor Tu-Duc's Court », *Journal of Southeast Asian Studies*, 25, 2, septembre 1994.

15. NGUYEN THÉ ANH, *Monarchie et fait colonial au Vietnam (1875-1925)*, *op. cit.*, p. 17-25.

16. A.B. WOODSIDE, *Vietnam and the Chinese Model. A comparative Study of Nguyen and Ch'ing Civil Government in the First Half of the Nineteenth Century*, Cambridge, Mass., 1971, p. 290 ; P. LANGLET, *L'Ancienne Historiographie d'État au Vietnam*, *op. cit.*

17. Cité par NGUYEN THÉ ANH, « Tradition et réformisme à la cour de Huê dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*

18. LÊ THANH TUONG, *Un patriote annamite admirateur de la France. Essai sur la vie de Phan Thanh Gian, vice-roi de Cochinchine*, Hanoi, 1938, p. 92.

19. P. BAIROCH, « La place de la France sur les marchés internationaux au XIX<sup>e</sup> siècle », in *La Position internationale de la France, aspects économiques et financiers, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Éditions de l'EHESS, Paris, 1977.

20. *Ibid.*

21. Cité par G. TABOULET, *La Geste française en Indochine. Histoire par les textes de la France en Indochine, des origines à 1914*, *op. cit.*, vol. I, p. 242.

22. Lettre du 9 mai 1865 au ministre de la Marine et des Colonies, CAOM, AFJ, d. 11.